



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

PRÉSENT(E)S : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Félix Perez, Gérard Budin, Geneviève Corbi, Maurice Cottaz, Pierre Yves Durand, Marie-Alix Riobé.

EXCUSÉ(E)S : Jonathan Dupin (pouvoir à Simone Combet), Michelle Faure (pouvoir Pierre Yves Durand), Marie Funk (pouvoir Marie-Alix Riobé), Gilbert Batier.

LE QUORUM EST ATTEINT

Début de séance : 20 h 35

Secrétaire de séance : Simone COMBET

1/ Le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Election des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier et désignation par le conseil municipal des propriétaires forestiers dans le cadre de la révision du règlement de boisement (D) :

Madame le Maire explique que cette action se déroule en **deux temps** :

1. Le premier par une élection à vote secret pour élire les membres des biens fonciers non bâtis, chaque élu(e) va voter, puis celles ou ceux qui ont un pouvoir votent à leur tour (joint le document d'élection).

Les noms des candidats sur la liste sont :

- Gérard BUDIN (12 voix en tant que titulaire)
- Jacques CUISNIER (12 voix en tant que titulaire)
- Gilles PATRICOT (12 voix en tant que suppléant)

Le conseil municipal, par 12 voix, a élu chaque candidat membre de biens fonciers non bâtis.

2. Le deuxième permet de désigner en délibération les propriétaires de biens forestiers.

Les titulaires sont :

- Michel VERGER
- Maurice COTTAZ

Les suppléants sont :

- Robert BUDIN
- André GUINET

Après en avoir délibéré, les propriétaires de biens forestiers sont désignés à l'unanimité.

- **Madame le Maire Nicole GENIN est désignée par ce conseil municipal, comme représentant du conseil municipal au CIAF (commission intercommunale d'aménagement foncier non bâti et forestier).**

3/ Sollicitation par le Sou des écoles d'une subvention (D)

Madame le Maire explique que de nouveaux imprimés (de demande de subvention et de compte-rendu financier pour les associations) ont été envoyés à toutes les associations de la commune.

Le Sou des écoles a émis sa demande de subvention à St Sorlin de Morestel, chaque année elle s'élève à 22 euros par élève, il y en a 27 en PS/MS et 16 en GS/CP, ce qui fait 43 élèves x 22€, ce qui fait un montant total de 948,00 euros pour l'année 2022/2023.

Objectif du projet :

Réunir des ressources pour améliorer la condition d'études des enfants et de financer des activités périscolaires (sorties pédagogiques, classes transplantées, spectacles, cadeaux de Noël)

Description :

Chaque année, notre RPI tente de trouver des fonds nécessaires à l'accomplissement des projets des enseignants.

Ce Sou permet de récolter de l'argent pour rendre possible l'ouverture de l'école et l'enseignement par l'expérience.

Cette demande s'inscrit dans la continuité des pratiques précédentes de cofinancement du cycle piscine et du soutien aux projets pédagogiques.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

4/Tarifification des potagers de Saturnin pour la saison 2022/2023 (D) :

Le potager se compose de 5 parcelles dont 2 sont exploitées.

La convention doit être remise à jour, le tarif annuel est actuellement de 20.00 euros.

Ce tarif est reconduit pour l'année 2022/2023 et est **voté à l'unanimité.**

5/Point financier :

Félix PEREZ annonce les montants pour septembre 2022.

FONCTIONNEMENT	Réalisations	% réalisé
Dépenses	217 667.79	30.12%
Recettes	295 233.74	41.94%
Solde	77 565.95	

INVESTISSEMENT	Réalisations	% réalisé
Dépenses	70 809.78	9.78%
Recettes	21 660.73	2.99%
Solde	-49 149.05	

Madame le Maire dit qu'il va être temps de penser au budget pour l'année à venir et que chaque commission doit prévoir ses besoins avant l'élaboration de celui-ci.

6/ Questions diverses :

Madame le Maire s'inquiète sur les nouvelles dispositions prises au sujet de la taxe d'aménagement qui devrait être partagée avec la communauté des communes.

On ne sait pas dans quelle proportion cela va être redistribué par la communauté des communes vers chaque commune. Il est prévu de se renseigner.

Madame le Maire nous fait la lecture d'une lettre qui émane de Mr Robert GUILLAUD s'agissant des suites du passage au tribunal pour le lotissement « du clos du gros châtaignier », réponse faite.(Lettres jointes).

Les travaux pour le lotissement ont commencés et beaucoup de camions ont déjà circulés pendant la première semaine (90 camions environ). Il devient urgent de mettre le chemin du gros châtaignier en sens unique afin d'éviter les allers et retours dans ce chemin qui est trop étroit. Les responsables du département vont s'en occuper.

Madame le Maire rappelle que le projet de territoire de la CCBD devait être défini avant juillet 2022, il a été voté le 13 juillet 2022 en conseil communautaire et provoquant une actualisation des statuts communautaires.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois (à compter du 31 août) pour se prononcer sur cette révision statutaire (délibération reportée au prochain conseil car manque d'éléments).

Le président de la communauté des communes des balcons du Dauphiné (CCBD) se propose d'intervenir lundi 17 octobre 2022 à 20h30, pour nous expliquer en quoi consiste le projet de territoire.

En effet ce projet est une « pièce maîtresse » et il très important que tous les conseillers se rendent au rendez-vous pour bien le comprendre et qu'en connaissance de cause la commune puisse s'engager auprès de tous ses habitants.

Un logo spécifique à ce projet a été élaboré par la CCBD et il devra être apposé dans toutes les communications liées au projet de territoire.

Madame Le Maire fait part qu' à la suite d'une rencontre avec un habitant de la commune, cette personne aimerait faire une étude tarifaire pour un groupement d'achat de fuel et appelle les personnes intéressées à se faire connaître.

Cette demande a été publiée sur Panneau Pocket.

Madame le Maire nous informe que le projet du four à pains est pour l'instant abandonné.

Madame le Maire ainsi que les agents chargés de l'entretien ont constatés des **incivilités** dans le village :

- Des poubelles ont été déversées sur la route de Vézeronce, à proximité de la société Sodafom route de Dolomieu et sur la route des Voûtes.
- Au lavoir de Brassard des tuiles ont été volées (environ une quinzaine) et d'autres sont régulièrement cassées. Jacques Cuisnier les a remises ou changées.
- Sur la route de la Frette et sur le chemin de la Mortelayse, 3 enfants ont un comportement jugé dangereux, à vélos.

Tour de table :

Jacques CUISNIER a assisté avec trois autres personnes à une table ronde, au sujet de l'Espace France Services, développé par la CCBD, afin de venir en aide aux habitants des communes à propos de tous les documents administratifs.

Ce lieu est un guichet unique donnant accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.

La commune organise nombre d'événements pour petits et grands. Et nous faisons le constat que pas grand monde ne se sente concerné. Mais pour autant beaucoup reprochent à la commune le manque d'animations. Nous déplorons cet état de fait.

Pierre Yves DURAND communique qu'avec l'évènement « St Sorlin en roues libres » des nouvelles familles sont venues. Format à perpétuer ? La commission jeunesse remercie chaleureusement tous les participants et tous les aidants pour leur implication dans ce projet.

Jules Marchand a beaucoup aidé avec son drone pour réaliser la vidéo des nouveaux arrivants et nous aimerions le récompenser avec une carte cadeau d'environ 250 €.

Marie-Alix RIOBÉ constate :

- Des guêpes près de la boîte aux lettres de l'école.
- Et que les mouches sont de retour dans l'église.

Peut-être faudra t'il reprendre la décision de fermer l'église ?

Revoir l'emplacement des panneaux de communication dans le village et leur remise en état pour que l'affichage soit plus pertinent.

Gérard BUDIN a effectué le désherbage au brûleur à gaz.

Il constate que des chemins ont été retouchés avec du point à temps, il en reste encore à faire, ce sera fait dans la semaine prochaine.

- Jean Luc Guinet a récuré les bassins de rétention de la Combe.

- Le chemin de Revousset est en très mauvais état depuis le gros orage, il semble très difficile de le remettre en état. Madame le Maire dit que le champ de Mr Page a été détérioré par le glissement des pierres venant du chemin de Revousset, les assurances ont été contactées pour les dégâts occasionnés.

Maurice COTTAZ a assisté à la réunion de la CCBD sur la mutualisation, il s'en suit un programme de communication dont une formation pour la gestion des cimetières le 12 octobre.

- Le syndicat des marais a signé un arrêté pour la dissolution de celui-ci en décembre.

- Réunion du Syndicat des eaux le 3 octobre 2022

Rapport de l'assainissement ;

Achat de 4 parcelles pour l'agrandissement de 2 réservoirs d'eau dans le haut du Suppey.

- La commune s'est dotée d'une nouvelle tondeuse.

- Dépôts sauvages au chemin de la Planche et au pied des conteneurs près du cimetière, des courriers vont être envoyés aux contrevenants.

- Bornes d'incendie : donner le compte rendu avec le nombre de bornes et leurs emplacements.

Geneviève CORBI : la commission culturelle est un peu coincée par le fait de ne pas avoir de salle pour des animations.

Les boîtes à livres fonctionnent bien mais demandent une surveillance pour assurer le bon état des livres et leur rangement.

Quand fera-t-on la prochaine réunion du CCAS ?

Simone COMBET et Geneviève CORBI ont assisté à l'accueil de la nouvelle inspectrice à l'école, Madame Delphine RALA.

Jonathan DUPIN a assisté à la réunion des chapiteaux (SIRGEMAFAL), une mise à jour du règlement a été effectuée :

- une nouvelle convention pour les utilisateurs ;
- un nouveau guide de montage.

Le syndicat est satisfait de son résultat comptable. Il commence à retrouver le niveau de l'exercice avant Covid.

Fin de séance à 23h20